

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la grande salle de la Grange numérique à Guînes sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET à la suite de la convocation adressée le treize février deux mille vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

BAILLEUX Valentin (DT Guînes), *ayant procuration E. JOLY*

BERLY Gabriel (DT Landrethun lez Ardres),

BONNIERE Sylvie (DT Ardres),

BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),

BOULOGNE Delphin (DT Licques),

BRISSAUD Chantal (DT Ardres),

BUY Eric (DT Guînes), *ayant procuration L. CHARPENTIER*

CADET Olivier (DT Ardres),

COTTREZ Gilles (DT Ardres),

DELABASSERUE Franck (DT Louches),

DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes),

DOYE Jean Pierre (DT Sanghen), *ayant procuration A. PERALDI*

DUPONT Christophe (DT Hermelinghen),

GAVOIS Pascal (DT Caffiers),

GREVIN Patricia (DT Guînes), *ayant procuration A. DECAESTECKER*

HAVART Brigitte (DT Licques),

HENON Bernard (DT Ardres),

KIDAD Claude (DT Boursin), *ayant procuration T. GUILBERT*

LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem), *ayant procuration J.C. VANDENBERGUE*

LOQUET Ludovic (DT Ardres), *ayant procuration F. FEYS*

MARCQ Brigitte (DT Brêmes),

PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),

POUSSIÈRE Thierry (DT Brêmes),

ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghen),

TELLIEZ Nathalie (DT Hardinghen),

VANHAECKE Mathilde (DT Ardres),

VANHAECKE Sophie (DT Ardres), *ayant procuration M.H. LABRE*

VASSEUR Guy (DT Rodelinghem),

Etaient excusés :

CHARPENTIER Laurence (DT Guînes), *ayant donné procuration à E. BUY*

DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),

DECAESTECKER Anne (DT Guînes), *ayant donné procuration à P. GREVIN*

DEFACHELLES Laurent (DT Hocquinghen),

FEYS Frédéric (DT Ardres), *ayant donné procuration à L. LOQUET*

GUILBERT Thierry (DT Alembon), *ayant donné procuration à C. KIDAD*

JOLY Edith (DT Guînes), *ayant donné procuration à V. BAILLEUX*

LABRE Marie-Hélène (DT Ardres), *ayant donné procuration à S. VANHAECKE*

MICHAUX Pierre (DT Guînes),

PERALDI Antoine (DT Bouquehault), *ayant donné procuration à J.P. DOYE*

VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem), *ayant donné procuration à J. LEPRINCE*

Etaient absents :

CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),

HOUDAYER Eric (DT Guînes),

LEPRINCE Alexandre (DT Hardinghen),

SEILLER Guy (DT Guînes),

TERLUTTE Thierry (DT Bainghen),

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PONTHEU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooooooo

Question n°01 : VIE INSTITUTIONNELLE

Actes pris en vertu des délégations du Président et du Bureau

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET

Conformément aux dispositions des articles L5211-10, L5211-1, L 5211-2, L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président,

⇒ DECISIONS DU PRESIDENT

DP-25-031	12/11/2025	Virement de crédit n°3
DP-25-032	10-déc-25	Modification régisseur et mandataires régie ludothèque Licques
DP-25-033	11-déc-25	Tableau d'avancement 2026
DP-25-034	12-déc-25	Octroi de la protection fonctionnelle à Mr VALENTIN Frédéric
DP-26-001	09-janv-26	Alerte météorologique - Fermeture du parc de la Minoterie le 09/01/2026
DP-26-002	05-févr-26	Régie de recettes pour le fonctionnement de la ludothèque d'Ardres - Mandataire

⇒ MARCHES PUBLICS

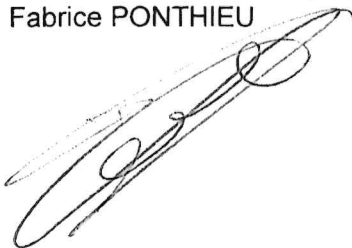
- ✓ 2025-006 Prestations d'insertion et de qualification professionnelle ayant comme support l'entretien des espaces verts et interventions diverses

Marché attribué à Opur pour un montant de 94.026 €

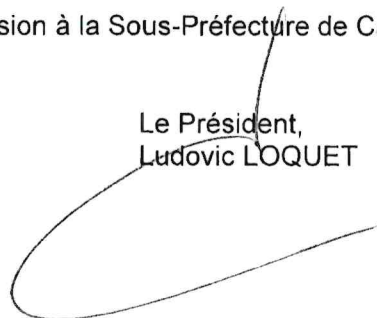
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU



Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooooooo

Question n°02 : VIE INSTITUTIONNELLE

Convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec la ville de Guînes et l'Etat – avenant

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET

Vu la délibération du conseil communautaire n°34 du 3 juin 2021 validant l'adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Opale au programme Petite Ville de Demain dont la Commune de Guînes est lauréate, et son engagement à adopter, avec la commune et les partenaires institutionnels et privés associés, dans un délai de 18 mois, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°86 du 1^{er} décembre 2022 validant la convention d'ORT et ses engagements ;

Vu la délibération n°1 du 10 février 2026 du conseil municipal de la Commune de Guînes ;

Considérant que le volet ORT de la convention doit être prorogé pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant les termes de l'avenant de convention d'ORT ci-annexé,

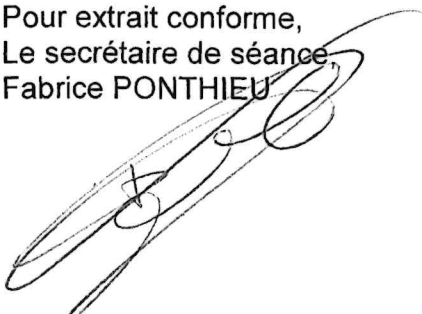
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de l'avenant de la convention d'ORT et ses engagements,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention et tout document relatif à cette décision.

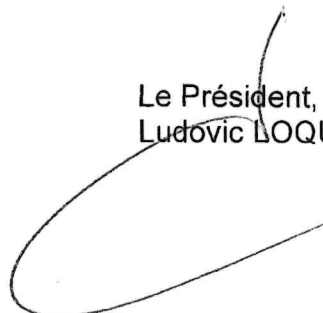
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU



Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooooooo

Question n°03 : VIE INSTITUTIONNELLE - FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteurs : Monsieur Thierry GUILBERT

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 relatif à la transparence financière,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif,

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit en outre, comporter une présentation de la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail.

Sur le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte :

- De la communication du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2026 ;
- De la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

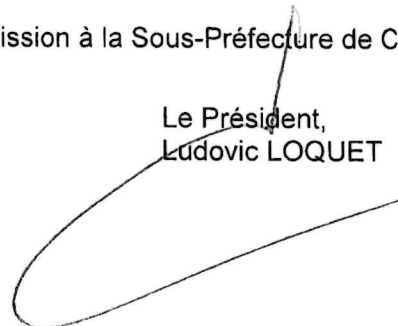
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
Fabrice PONTHEU



Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oo00000000

Question n°04 : VIE INSTITUTIONNELLE - FINANCES
Bilan acquisitions et cessions 2025

Rapporteur : Monsieur Thierry GUILBERT

Vu l'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ Arrête le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 de la Communauté de Communes Pays d'Opale conformément au tableau suivant qui sera annexé au compte administratif :

Date délibération	Vente / acquisition	Date acte	Immeuble Terrain	Adresse	Références cadastrales	Identification acquéreur ou vendeur	Adresse	Montant TTC
13-06-2024	Acquisition	28-07-25	X	Le Berck 62340 Campagne les Guines	ZC 107	MARLARD Leopold	625 rue de Jérusalem 62610 RODELINGHEM	1.191,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Pilion 62340 ANDRES	B 1355	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	249 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Pilion 62340 ANDRES	B 1364	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	559 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Pilion 62340 ANDRES	B 1373	ROHART Clothilde ROHART Florence ROHART Emmanuel	415 Chemin du Grand Saint Paul 13840 ROGNES	561 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Pilion 62340 ANDRES	B 1377	MEKERKE Emmanuelle	Chemin de l'Aven 59630 BOURBOURG	109,00 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

SLOW

ID : 062-200072478-20260219-CC006190226-DE

13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Pilon 62340 ANDRES	B 1358	PRINCE Thierry	532 route des Attaques 62340 ANDRES	302,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Pilon 62340 ANDRES	B 1368	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	795,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 115	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	390,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 95	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	418 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 98	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	491 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 101	DECROOCQ Marc	24 rue du Courgain 62340 Campagne les Guines	97 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 106	FRANQUE Jean Marie	115 rue de la Motelette 62610 ARDRES	85,20 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 106	FRANQUE Marie Dominique	21 rue Edmond d'Artois 62370 NORTKERQUE	340,80 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 110	DESMYTTRE Catherine	255 Chemin Départemental Le Val Doré 62340 Campagne les Guines	471,00 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 92	LECOINTE DEVISGNES Bénédicte	437 rue des Berceaux 62610 RODELINGHEM	322 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	x	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 120	LECOINTE DEVISGNES Bénédicte	437 rue des Berceaux 62610 RODELINGHEM	210 €
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 123	DECROOCQ Suzanne	3 Place de Turenne 59240 DUNKERQUE	62,60 €

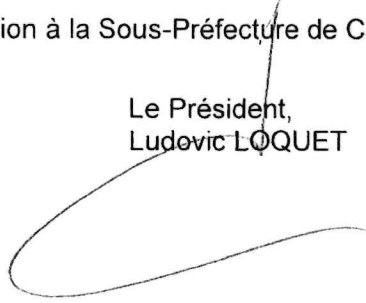
13-06-2024	Acquisition	28-07-2025	X	Le Fond d'Andres 62340 ANDRES	ZC 123	DECROOCQ Eric	1 rue Henri Russel 62340 LUMBRES	250,40 €
------------	-------------	------------	---	-------------------------------------	--------	---------------	-------------------------------------	----------

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU

Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooooooo

Question n°05 : VIE INSTITUTIONNELLE - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gilles COTTREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8-14 ° et L.332-8.2 ° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Vu la reprise en régie de l'entretien des bâtiments communautaires depuis le 1^{er} juillet 2024,

Vu la nécessité de pérenniser un agent à l'entretien des bâtiments,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2026 comme suit,

CREATION		
Cadre d'emploi	GRADE	Temps de Travail
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	17h30

- Dit que les crédits sont prévus au budget ;
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU

Le Président,
Ludovic LOQUET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooo

Question n° 06 : VIE SOCIALE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mise en place de l'activité de Domiciliation au sein de la Grange numérique.

Demande d'Agrément auprès de la Préfecture du Pas de Calais

Rapporteur :

Vu la délibération n° 117 du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025 relative à la mise en place de l'activité de domiciliation au sein de la grange numérique et à la demande d'agrément correspondante,

Considérant la nécessité de préciser les motifs ayant amené à valider à la proposition communautaire, à savoir :

- La compétence Développement économique exercée par la Communauté de Communes Pays d'Opale,
- La carence de l'initiative privée sur ce type d'activité sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Opale (aucune offre à ce jour sur le territoire) ;
- La demande de porteurs de projets usagers de la Grange Numérique,
- L'intérêt public local de ce type de proposition à destination des entreprises,
- La possibilité pour l'établissement d'accueillir de type d'activité.

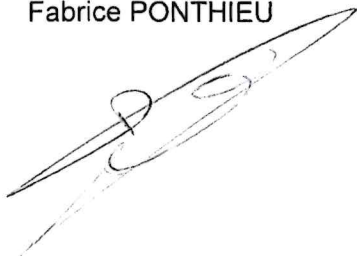
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Confirme le projet de domiciliation d'entreprise à la Grange Numérique validé par délibération n°117 du 11 décembre 2025 justifié par l'état des lieux présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président ou madame la vice-présidente en charge du développement économique à déposer auprès de la Préfecture du Pas de Calais une demande d'agrément et à signer tous les documents correspondants.

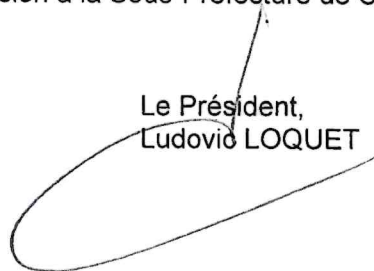
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU



Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

000000000000

Question n°07 : VIE SOCIALE – POLE FAMILLE

Convention partenariat CCPO et Solid'air

Rapporteur : Madame Nathalie TELLIEZ

Vu le code général des collectivités territoriale,

Considérant les échanges de bonnes pratiques organisés entre les services de la Communauté de Communes Pays d'Opale et l'Espace de Vie Solid'Aïr, avec notamment du prêt de matériel et la mise en place d'animations partagées,

Considérant la nécessité de formaliser et d'organiser ce partenariat,

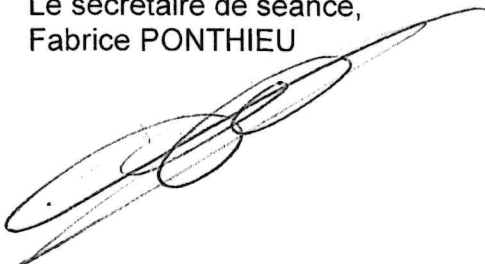
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide la convention de partenariat ci-jointe avec l'EVS Solid'Aïr,
- Autorise Monsieur le Président ou madame la Vice-Présidente en charge de la famille et de l'action sociale à signer ladite convention et tous documents se rapportant à la présente délibération.

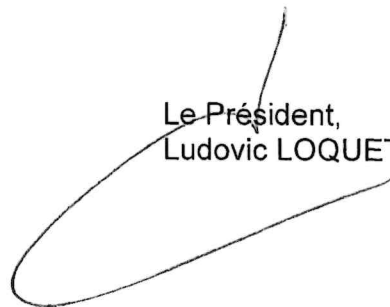
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU



Le Président,
Ludovic LOQUET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2026

oooooooooooo

Question n°08 : ENVIRONNEMENT

Demande de subventions dans le cadre de la Mobilisation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour l'action 1.12 du PEP « Animation agricoles aux changements de pratiques culturelles »

Rapporteur : Monsieur Bruno DEMILLY

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi.

Lancés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. C'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, il permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle de bassin de risque.

Le PEP, Programme d'Etudes Préalables au PAPI, englobe les études nécessaires à la mise en œuvre des actions du PAPI.

La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) présente un territoire agricole sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Les coulées de boue et les ruissellements présentent d'une part, un risque pour les personnes et les biens de ce territoire et constituent d'autre part, un facteur de dégradation du milieu naturel, (zones humides, cours d'eau, canaux...). La CCPO est reconnue dans le cadre du PEP et du PAPI du Delta de l'Aa comme maître d'ouvrage ayant décidé de jouer un rôle dans la prévention des inondations. Pour cela elle porte des études et des actions sur son territoire.

Considérant l'intérêt d'agir dans le domaine de la prévention des inondations et l'inscription par la CCPO au PEP, de l'action 1.12 Programme de lutte contre l'érosion, le ruissellement et les inondations (animations agricoles aux changements de pratiques culturelles) ;

Considérant que la gestion globale et concertée de l'eau est l'une des priorités de la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) ;

Considérant la nécessité d'agir à toutes les échelles du bassin versant sur la sensibilisation et l'amélioration des connaissances des moyens de lutte contre les inondations ;

Considérant que les programmes mis en œuvre par la CCPO dans la lutte contre les inondations doivent être complétés par un accompagnement de la profession agricole sur les méthodes de travail du sol, tant sur le plan hydraulique que sédimentaire.

Considérant que le programme d'animations agricoles aux changements de pratiques culturales, prévu de 2025 à 2027, sera confié à un organisme expert dans le domaine de l'Agriculture de Conservation des Sols et en relation étroite et constante avec le monde agricole.

Le programme comprend 4 journées d'animation agricole nécessitant 4 journées de préparation sur la thématique de l'Agriculture de Conservation des Sols (visite de fermes, démonstration de matériel, visite d'essais, ...). Le financement des animations et l'aide à l'organisation des animations sont à la charge de la CCPO.

Considérant le coût de ce programme d'animation qui s'élève à 4 000€ TTC.

Considérant la possibilité de compléter le dispositif par la réalisation de panneaux de sensibilisation et de communication sur les méthodes de lutte contre les inondations et les ouvrages réalisés par la CCPO, à destination du grand public et de la profession agricole, installés à des points stratégiques du territoire de la CCPO pour un montant de 2000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'engager une mission d'animation agricole aux changements de pratiques agricoles
- Décide la réalisation de panneaux de sensibilisation et de communication à la lutte contre les inondations
- Autorise le Président ou le Vice-Président à solliciter toutes les subventions nécessaires en vue de la réalisation de ces missions et signer tous les documents en application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabrice PONTHEU

Le Président,
Ludovic LOQUET